

Règlements pour la Perception des Comptes pour l'Eau

Adoptés par la Commission des Egoûts et de Service d'eau le 10 Déc. 1908 et officiellement promulgués le 28 décembre 1908.

1. Les prix pour l'eau seront payables trimestriellement d'avance, le premier jour des mois de Janvier, Avril, Juillet et Octobre. 2. Tous les comptes seront payés dans les quinze (15) jours qui suivront leurs dates.

Prix pour le Service de l'Eau

Adoptés par la Commission des Egoûts et de l'Eau de la Nouvelle-Orléans le 10 Déc. 1908, promulgués le 28 Déc. 1908.

- Adonc compte pour de l'eau sera fait pour moins de \$1.50 par trimestre à un consommateur quelconque. En faisant le prix pour tout service, la première entrée sera pour le maintien et le tarif qui seront comme suit pour les divers grandeurs de connexions, pour chaque trimestre: Pour chaque connexion de 1/2 pouce \$0.50 Pour chaque connexion de 3/4 pouce 0.55 Pour chaque connexion de 1 pouce 1.00 Pour chaque connexion de 1 1/2 pouce 1.50 Pour chaque connexion de 2 pouces 2.00

Colleges

Vous prix réguliers. Concession. Vous prix réguliers. Salles Publiques ou de Concert. Premier robinet. \$4.00 Chaque robinet additionnel. 2.00 Premier urinoir. 3.00 Chaque urinoir additionnel. 1.50

Fonderies et Magasins de Machines

Vous prix réguliers. Voitures, Chevaux, Ecuyers de tonnage, etc. Vous le tarif d'unité. Opéras, Théâtres, etc. Premier robinet. \$5.00 Chaque robinet additionnel. 3.00

Pour les droits d'instituts, de collèges, de séminaires, de collèges, etc., chaque pensionnaire ou occupant permanent sera compté comme une unité.

(2) Inspection—Tous les travaux réunis ou devant être réunis aux tuyaux de service ou aux conduits de la Commission seront soumis à l'inspection et à l'approbation des inspecteurs et de toutes personnes ou associations qui interviennent ou résisteront à un inspecteur dans ses ou leurs travaux, seront passibles du retrait de leur licence ou cautionnement.

Règlements

CONCERNANT LES PLOMBIERS ET L'INTRODUCTION D'EAU. (1) Autorité de Faire le Travail—Aucune personne ne doit faire au cours d'un travail sur des tuyaux et appareils réunis ou devant être réunis aux conduits principaux ou faire aucune connexion sur les tuyaux ou appareils ou ajouter des appareils d'ouverture à l'exception d'un maître plombier, licencié et autorisé par le Département de l'Eau et des Egoûts.

(3) Permis—Quoiqu'il ne soit pas requis ou attendu des plombiers autorisés qu'ils obtiennent un permis spécial pour faire des changements, extensions ou réparations sur des tuyaux d'approvisionnement d'eau, d'ajouter ou d'enlever des appareils d'ouverture, etc., il est requis et attendu qu'ils fassent un rapport sur ces travaux au Bureau de l'Eau et des Egoûts.

(4) Tarrage et Tuyaux de Service—Personne excepté un plombier employé par la Commission des Egoûts et des Eaux ne pourra effectuer aucun tarrage ou réparation sur les tuyaux de service partant du conduit principal à la ligne de propriété et l'installation des vannes de fermeture doivent aussi être posées par des employés réguliers de la Commission des Egoûts et des Eaux.

Amendements aux Règlements de Plomberie

Les Sections 4 et 5 des règlements de plomberie adoptés par la Commission des Egoûts et des Eaux et officiellement promulgués le 19 juillet 1908, sont par ceci modifiés comme suit. Sec. 4. Tous les conduits d'eau seront d'une grosseur suffisante à fournir une ample quantité d'eau pour le fonctionnement convenable de chaque installation.

(5) Entretien des Tuyaux, etc.—Les consommateurs garderont tous leurs conduits d'eau, robinets d'arrêt, "ball cocks", soupapes, tuyaux, etc., en bon état et empêcheront toute déperdition inutile.

(6) Responsabilité de la Commission des Egoûts et des Eaux—La Commission des Egoûts et des Eaux ne garantira pas une pression constante ni un service ininterrompu pour aucun usage, mais un service aussi régulier et libre d'interruption que possible.

Section des Affaires

Avec Egoût. Sans Egoût. 1 pouce. \$ 10.00 \$ 20.00 1 1/2 pouce. 15.00 25.00 2 pouces. 20.00 30.00 2 1/2 pouces. 25.00 35.00 3 pouces. 30.00 40.00 4 pouces. 35.00 45.00 5 pouces. 40.00 50.00 6 pouces. 45.00 55.00 8 pouces. 55.00 65.00

(7) Hygiène sur les trottoirs—Il n'est permis d'avoir aucun bydrant sur le trottoir d'une voie publique ou dans toute localité accessible à d'autres personnes que les souscripteurs; et il ne sera permis qu'un seul bydrant ou autre installation quelconque sur un trottoir.

(8) Installation de Déflectueuses—L'eau ne sera pas fournie où il y a des water-closets défectueux ou qui contiennent des robinets ou autres installations ayant des fuites. Le service de l'eau sera invariablement suspendu jusqu'à ce qu'ils soient réparés.

Section des Résidences

Avec Egoût. Sans Egoût. 1 pouce. \$ 10.00 \$ 15.00 1 1/2 pouce. 15.00 20.00 2 pouces. 20.00 25.00 2 1/2 pouces. 25.00 30.00 3 pouces. 30.00 35.00 4 pouces. 35.00 40.00 5 pouces. 40.00 45.00 6 pouces. 45.00 50.00 8 pouces. 55.00 60.00

Charbon. Pittsburg, Charbon, Anthracite, Coke de Gas et de Fondrière.

W. G. COYLE & CO., 837 rue Carondelet, coin Union. PHONES 311, 312, 10.

Cour Succursale—No 4716 rue Magasins coin Valence.

E. A. ANDRIEU, SUCCESSION DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons, 802 RUE PERDIDO

AVIS AUX CREANCIERS. Dans l'affaire de la Liquidation de "Newby Store"

COUS CIVILE DE DISTRICT POUR LA Succession de John Farrell.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de John Farrell.

COUS CIVILE DE DISTRICT POUR LA Succession de John Farrell.

Succession de Mrs V. W. Hart Estate.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Gustave Schumann.

COUS CIVILE DE DISTRICT POUR LA Succession de Gustave Schumann.

Succession de Raphael C. Petrovich.

COUS CIVILE DE DISTRICT POUR LA Succession de Raphael C. Petrovich.

BULLETIN FLUVIAL.

Fourni par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans. Département de l'Agriculture des Etats-Unis. L'étiage à 8 heures A. M. Nouvelle-Orléans, 25 décembre 1908.

Table with columns: STATIONS, Hauteur à l'étiage, Ligne de change, Hauteur, Changements dans les dernières 24 heures. Rows include: Flouva Mississippi, Saint Paul, Davenport, Saint Louis, Memphis, Helena, Vicksburg, Natchez, Red River Landing, Baton Rouge, Donaldsonville, Nouvelle-Orléans, Rivière Atchafalaya, Simmesport, Melville, Morgan City, Rivière Missouri, Omaha, Kansas City, Rivière Ohio, Pittsburg, Cincinnati, Louisville, Evansville, Cairo, Rivière Cumberland, Nashville, Rivière Tennessee, Chattanooga, Rivière Arkansas, Fort Smith, Little Rock, Rivière Rouge, Arthur City, Filton, Shreveport, Lake End, Alexandria, Rivière Ouachita, Camden.